



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**AVIS D'IMPÔT 2018**

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes  
au titre de l'année **2018**

M ODION JEAN-PIERRE  
20 AV LOUIS BONNET EYMARD  
38700 CORENC

Vos références

Numéro fiscal (C) : 20 63 950 674 212  
Référence de l'avis : 18 38 6507854 62

Numéro de propriétaire : 045 -00056

Numéro d'affaire : 1804970

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 4101 MBLHBK  
M ODION JEAN PIERRE BERNARD

Numéro de rôle : 276

Date de mise en recouvrement : 31/10/2018

Votre situation

**MONTANT À PAYER**

Au plus tard le **15/12/2018** **1 638,00 €**

38074

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone ou sur place :**  
 Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :  
  
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
  - Sur le paiement de votre impôt :  
 SIP GRENOBLE CHARTREUSE  
 38 AVE RHIN ET DANUBE - 38047 GRENOBLE CEDEX 2  
 Tél : 04 76 87 60 60
  - Sur le montant de votre impôt :  
 CENTRE DES IMPOTS FONCIER SUD ISERE - SECTEUR FONCIER 2EME SECTEUR  
 38 AVE RHIN ET DANUBE - 38047 GRENOBLE CEDEX 2  
 Tél : 04 76 39 39 61

**TAXES FONCIÈRES – DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS**

Département : 38 ISERE

Commune : 045 BIVIERS

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux	18,00 %	%	4,80 %	15,90 %	%	4,95 %	0,465 %	
	Adresse	302 CHE DES EVEQUAUX							
	Base	3538		3538	3538		3538	3538	
	Base avant	0		0	0		0	0	
	Base imposée	3538		3538	3538		3538	3538	
	Cotisation	637		170	563		175	16	1561
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux	68,25 %	%	3,22 %	42,43 %	%	19,30 %	1,26 %	
	Base	22		22			28	22	
	Base avant	0		0			0	0	
	Base imposée	22		22			28	22	
	Cotisation	15		1			5	0	21
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)								
	Base « État »								
	Base « Collectivité »								
	Imposition des terrains dont la cession est soumise à TVA immobilière								
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Année de cession			
Taux	%	%	%	%	Prix de cession				
Cotisation brute					Base brute				
Cotisation déduite					Nombre d'années				
Cotisation nette					Base imposée				
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		56	
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « Etat »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 380 074 045 045						<b>Montant de votre impôt :</b>		<b>1638</b>	